

Les critères ont été validés par le Conseil d'Administration de Clévacances France le 20 octobre 2021 et sont susceptibles de connaître des évolutions. L'hébergement sera évalué sur la base de ces critères, au moyen de la grille d'analyse, à l'issue de la visite conduite par le technicien départemental.

Les Habitations Légères de Loisirs sont exclusivement implantées :

* soit dans le cadre collectif d'un terrain aménagé et classé, tel que : terrain de camping, parc résidentiel de loisirs, village de vacances (décret n°84-227 du 29 mars 1984) et l'implantation est soumise à la constructibilité du terrain, voire des parcelles sur lesquelles ils sont posés ; elle implique une déclaration de travaux lorsque la surface habitable est supérieure à 35 m² (article R421-9 du Code de l'Urbanisme), dispense d'autorisation en deçà.

* soit en dehors de ces emplacements et alors soumises au droit commun des constructions (décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007) ; l'implantation doit être subordonnée à l'obtention d'un permis de construire, sauf si leur superficie SHON est comprise entre 2 et 20 m² (Code de l'Urbanisme - article R 421-9 a) auquel cas il suffira d'une simple déclaration de travaux.

Les terrains de campings sont soumis à un quota d'implantation de 35 unités dans un camping de moins de 175 emplacements, au-delà à 20 % de la capacité globale du nombre d'emplacements. L'arrêté de classement est obligatoire pour la labellisation Clévacances.

L'habitat de loisirs est interdit sur les aires naturelles de camping et sur les terrains déclarés comme le camping à la ferme par exemple et d'une manière générale, sur tous types de terrain contraires à la réglementation en vigueur.

Le classement se décline de 1 à 5 clés et s'évalue en fonction des normes de confort intérieur. Il est indissociable des prestations de services et de loisirs.

RAPPEL :

Le niveau de confort 5 Clés est attribué par la Commission Qualité de Clévacances France, quel que soit le type d'hébergement, sur dossier présenté par le représentant territorial.

EXTERIEURS							
1.1	Accès, nuisances	1	2	3	4	5	
1.1.1	• La signalétique présente sur la façade du bâtiment ou du terrain doit être actualisée et apposée de façon visible et conforme à la charte graphique du réseau.	•	•	•	•	•	
1.1.2	• L'accès jusqu'à la location est praticable et éclairé	•	•	•	•	•	
1.1.3	• Il n'y a pas de nuisances (sonores, visuelles et olfactives) à proximité.	•	•	•	•	•	
1.2	Environnement	1	2	3	4	5	
1.2.1	• L'environnement est très agréable			•	•	•	Hébergement rural ou urbain, avec vue agréable et dégagée ne présentant aucune gêne visuelle, olfactive ou sonore. L'environnement immédiat est calme et propice à la détente.
1.2.2	• Vue panoramique sur paysage ou site remarquable				•	•	La vue doit être d'exception : site classé, à proximité de monuments historiques renommés, lac, mer, montagne...
1.3	Etat du bâtiment	1	2	3	4	5	
1.3.1	• Bon	•					On veillera à l'entretien des façades (absence de lézarde, peinture récente), à l'état de la toiture (revêtement correspondant au style régional) et des volets (peinture).
1.3.2	• Très bon		•	•			On refusera : fibrociment, tôle ondulée (sauf France d'Outre Mer)...
1.3.3	• Excellent				•	•	Les toitures sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de l'hébergement (ne concerne pas les
1.4	Stationnement	1	2	3	4	5	
1.4.1	• A proximité de la structure	•	•				A moins de 300 mètres ou aide à l'arrivée et au départ pour le port des bagages.
1.4.2	• Parking privé à proximité de la structure			•	•		Il peut s'agir d'une place de parking public réservée et prise en charge par le propriétaire. Sauf contrainte locale.
1.4.3	• Parking privé sur terrain clos				•	•	Sauf contrainte locale.
1.5	Espace extérieur						
1.5.1	Descriptif	1	2	3	4	5	
1.5.1.1	• Il y a un espace extérieur réservé	•					A minima pour le salon de jardin avec parasol
1.5.1.2	• Il y a une terrasse aménagée privative à la location avec une lumière extérieure		•	•			Bien entretenue, à minima espace stabilisé
1.5.1.3	• Il y a une terrasse aménagée privative couverte à la location avec une lumière extérieure				•	•	Bien entretenue et intégrée dans l'environnement, ombragée / couverte En rapport avec la capacité d'accueil - Couverte : Parasol, store banne, pergola, loggia...
1.5.1.4	• Ombragé / paysagé et aménagé pour l'agrément,		•	•	•	•	Permettant le repos (absence de nuisances sonores ou de vis-à-vis direct). Ombragé : végétation, arbres... Espace extérieur privatif.

1.5.2	Mobilier	1	2	3	4	5	
1.5.2.1	• Mobilier de jardin de qualité en rapport avec la capacité d'accueil	•	•	•	•	•	1 à 3 clés : Mobilier en plastique ou en bois de bonne qualité autorisé. 4 et 5 clés : Mobilier en résine, bois, rotin ou fer forgé de très bonne qualité...
1.5.2.2	• Autre mobilier de jardin ou équipement extérieur				•	•	Chaises longues, transats, hamacs, balancelles, cuisine d'été aménagée...
1.5.2.3	• Barbecue <u>et/ou</u> plancha		•	•	•	•	Très bien entretenu, de qualité, fixe ou mobile. Sauf contrainte de copropriété / règlement intérieur.
1.5.2.4	• Barbecue commun dans l'enceinte (sauf interdiction locale de feu)		•	•			Hébergement en structure collective (camping, village de gîtes, PRL...)
1.5.2.5	• Barbecue individuel (sauf interdiction locale de feu)				•	•	

INTERIEURS

2.1	Critères généraux	1	2	3	4	5	
2.1.1	• Les sols murs et plafonds assurent une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...). Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20 m et de 1,80 m sous rampant (cf. normes d'habitabilité). Chaque pièce habitable a un ouvrant sur l'extérieur et dispose d'une bonne exposition et d'une luminosité naturelle. Il n'y a pas d'odeurs désagréables. Cloisons fixes de séparation entre les pièces	•	•	•	•	•	Absence de points d'humidité et/ou de moisissures. Lumière suffisante pour des activités courantes.
2.1.2	• Eau chaude obligatoire à toute heure.	•	•	•	•	•	Capacité eau chaude : 40L / pers. si cumulus. 50L dans grille HLL. Précisez la nature de l'eau chaude (cumulus, gaz)
2.1.3	• La location dispose d'un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location.	•	•	•	•	•	Salle de bains comprise, Sauf DROM (Départements et Régions d'Outre Mer)
2.1.4	• L'installation électrique doit être répartie dans toutes les pièces	•	•	•	•	•	
2.1.5	• Il y a des éléments de décoration		•	•	•	•	
2.1.6	• Il y a des doubles vitrages	•	•	•	•	•	
CUISINE OU COIN CUISINE OU KITCHENETTE							
3.1	Aération (système d'aération et/ou de ventilation obligatoire)	1	2	3	4	5	
3.1.1	• Système d'aération obligatoire (VMC, hotte aspirante, aération naturelle)	•	•	•	•	•	La ventilation mécanique désigne tous les dispositifs comportant au moins un équipement motorisé d'évacuation ou d'insufflation forcée d'air frais
3.2	Conception et agencement de la cuisine	1	2	3	4	5	
3.2.1	• Kitchenette	•	•				Bloc avec évier, 2 plaques, réfrigérateur
3.2.2	• Espace cuisine aménagée, équipée avec suffisamment de plan de travail			•	•	•	
3.3	Cuisson - Il y a :	1	2	3	4	5	
3.3.1	• Des plaques de cuisson gaz, électrique, en vitrocéramique, à induction ou piano de cuisson	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil : 2 jusqu'à 4 personnes, 3 au-delà. Non admis : Plaque non encastrable de type camping. Induction : Une bobine de cuivre, située sous les plaques, émet un champ magnétique dont les ondes ne chauffent que les récipients adaptés à ce type de cuisson. Vitrocéramique : Elles se composent de deux sortes de foyers, les radiants qui chauffent par rayonnement, et les halogènes, plus puissants, mais qui ne chauffent que par impulsions successives. Piano de cuisson : cuisinière multifonctions aux dimensions généreuses
3.3.2	• Un four parfaitement propre et en excellent état	•	•	•	•	•	La dimension sera en rapport avec la capacité d'accueil. Il pourra être remplacé par un micro-ondes multi-fonctions uniquement en 1 et 2 clés. Mini-four toléré en 1 et 2 clés en rapport avec la capacité d'accueil.
3.3.3	• Un micro-ondes ou four micro-ondes multi-fonctions			•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Combiné micro-ondes : appareil réunissant les fonctions de cuisson par chaleur tournante ou convection naturelle, micro-ondes et grill

3.4	Lavage / hygiène - Il y a :	1	2	3	4	5	
3.4.1	• Evier avec un robinet mélangeur ou mitigeur	•	•	•	•	•	Mitigeur : robinet à commande unique qui régit à la fois le débit et la température de l'eau
3.4.2	• Un lave-vaisselle 6 couverts				•	•	Pour les logements de moins de 4 personnes
3.4.3	• Un lave-vaisselle 8 couverts			•	•	•	Pour les logements à partir de 4 personnes
3.4.4	• Un lave-vaisselle 12 couverts			•	•	•	Pour les logements de plus de 6 personnes
3.4.5	• Poubelle fermée avec couvercle et tri des déchets organisés	•	•	•	•	•	Si jardin présent dans la location, préconisé bac à compost
3.5	Vaisselle et ustensiles de cuisine :	1	2	3	4	5	
3.5.1	• La vaisselle est à minima en double, non ébréchée et assortie	•	•	•	•	•	
3.5.2	• La batterie de cuisine est complète et en parfait état	•	•	•			Batterie de cuisine en rapport avec la capacité d'accueil. Au moins : 1 poêle avec couvercle + 2 casseroles de tailles différentes pour 2 pers. On veillera à l'absence de rouille ou d'éclats d'émail, on refusera le matériel cabossé ou culotté par les cuissons successives.
3.5.3	• Fait-tout (ou autocuiseur ou cuit vapeur)			•	•	•	
3.5.4	• Cafetière, bouilloire, grille pain	•	•	•	•	•	1 clé : à minima cafetière - 2 clés et + : cafetière, bouilloire, grille pain
3.5.5	• Accessoires de cuisine	•	•	•	•	•	L'ensemble des accessoires suivants :essoreuse à salade, planche à découper, passoire, tire bouchons, décapsuleur, économiseur, assortiment de couteaux de cuisine, ouvre boîtes, corbeille à pains, carafe, dessous de plats, maniques, ciseaux...
3.5.6	• Réfrigérateur (110 litres pour 2 pers.)	•	•	•	•	•	10 L par personne supplémentaire
3.5.7	• Le réfrigérateur est parfaitement propre et en excellent état	•	•	•	•	•	
3.5.8	• Les couverts sont assortis et de bonne qualité	•	•	•	•	•	
3.5.9	• Il y a suffisamment de rangement disponible		•	•	•	•	
3.6	Espace repas	1	2	3	4	5	
3.6.1	• Une table et sièges en parfait état	•	•	•	•	•	En rapport avec la capacité d'accueil. Pas de table et sièges en plastique.
SALON ET/OU COUCHAGE							
4.1	Equipements :	1	2	3	4	5	
4.1.1	• Il y a un espace salon			•	•	•	
4.1.2	• Des assises confortables	•	•	•	•	•	Canapés, fauteuils, méridiennes, poufs... en rapport avec la capacité d'accueil
4.1.3	• Une table basse			•	•	•	
4.1.4	• Voilages, stores... si vis-à-vis	•	•	•	•	•	Obligatoire uniquement si vis-à-vis

TV/HIFI/INTERNET							
4.2	Equipement - Il y a :	1	2	3	4	5	
4.2.1	• Une télévision écran plat			•	•	•	
4.2.2	• Accès à des chaînes étrangères				•	•	Ou services streaming, thématiques...
4.2.3	• Equipements Multimédia				•	•	Pour 4 Clés, au moins un équipement parmi : télévision supplémentaire, chaîne hi-fi, support smartphone / colonne bluetooth, lecteur DVD, console de jeux... Pour 5 Clés, au moins deux équipements.
4.2.4	• Connexion Internet gratuite				•	•	Sauf contraintes techniques locales
4.3	Si le salon est utilisé comme chambre	1	2	3	4	5	
4.3.1	• Rideau occultant ou occultation extérieure	•	•	•	•	•	Rideau occultant ou occultation extérieure si le salon est utilisé comme chambre
4.3.2	• Il n'y a pas plus de deux couchages dans la pièce	•	•	•	•	•	
4.3.3	• Le couchage est un canape convertible ou gigogne	•	•	•	•	•	La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Il est indispensable de s'assurer que le sommier, le matelas, les oreillers et traversins sont propres. La literie pour 2 personnes est en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 80 x 190 cm minimum.
4.3.4	• Il y a obligatoirement assez de place lorsque le couchage est déplié	•	•	•	•	•	Ouverture / fermeture facile
4.3.5	• Les sommiers et matelas sont de bonne qualité	•	•				Sommier métallique récent autorisé
4.3.6	• Les sommiers et matelas sont d'excellente qualité			•	•	•	
4.3.7	• Les oreillers et/ou traversins sont d'excellente qualité et propres	•	•	•	•	•	Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
4.3.8	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			•	•	•	
4.3.9	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers, en excellent état	•	•	•	•	•	
4.3.10	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	•	•	•	•	•	
4.3.11	• Présence d'un rangement suffisant pour les occupants	•	•	•	•	•	Présence ou à proximité et dédié à ce couchage

COUCHAGES							
5.1	Il y a :	1	2	3	4	5	
5.1.1	• Rideau occultant ou occultation extérieure	•	•	•	•	•	Rideau occultant ou occultation extérieure si le salon est utilisé comme chambre
5.1.2	• Il n'y a pas plus de deux couchages dans la pièce	•	•	•	•	•	
5.2	La literie	1	2	3	4	5	La qualité de la literie s'apprécie en s'asseyant sur le lit brutalement ou en s'y étendant. Le lit doit rester ferme sous le poids et ne pas grincer. Il est indispensable de s'assurer que le sommier, le matelas, les oreillers et traversins sont propres. Si il y a un couchage d'appoint, il sera analysé sur la base des mêmes critères. La literie pour 2 personnes est en 140 x 190 cm et pour 1 personne en 80 x 190 cm minimum.
5.2.1	• Il n'y a pas plus de deux couchages par pièce				•	•	
5.2.2	• Il y a au moins un lit de grande dimension (à partir de 160 x 200)				•	•	Deux lits 80 ou 90 x 200cm reliés sont acceptés. Tout changement futur de literie devra de préférence s'orienter vers des grandes dimensions selon la configuration de la pièce...
5.2.4	• Les sommiers et matelas sont de bonne qualité	•	•				Sommier métallique récent autorisé
5.2.5	• Les sommiers et matelas sont d'excellente qualité			•	•	•	
5.2.6	• Les oreillers et/ou traversins sont d'excellente qualité et propres	•	•	•	•	•	Un traversin pour le lit et/ou un oreiller par personne
5.2.7	• Il y a des oreillers supplémentaires dans la location			•	•	•	
5.2.8	• Présence d'une alaise pour la literie, les traversins et les oreillers, en excellent état	•	•	•	•	•	
5.2.9	• Il y a au moins 1 couette ou 2 couvertures par couchage en parfait état	•	•	•	•	•	
5.2.10	• Présence d'un rangement suffisant pour les occupants	•	•	•	•	•	Présence ou à proximité et dédié à ce couchage
5.3	Le mobilier	1	2	3	4	5	
5.3.1	• Une commode ou autre mobilier de rangement	•	•	•	•	•	
5.3.2	• Système de penderie avec cintres				•	•	Cintres de pressing et dépareillés proscrits.

SALLE DE BAINS OU SALLE D'EAU		1	2	3	4	5	Exemple : pour un HLL d'une capacité de 10 personnes il faudra 2 salles de bains ou d'eau de 1 à 3 clés, 3 salles de bains ou d'eau pour 4 clés et 4 salles de bains ou d'eau pour 5 clés
6.1	Agencement	1	2	3	4	5	
6.1.1	• Elle existe obligatoirement (même si il y a un bloc sanitaire à proximité)	•					
6.1.2	• Elle est privative au logement et fermée par une porte et une cloison entière		•	•	•	•	
6.2	Elle comprend :	1	2	3	4	5	
6.2.1	• Obligatoirement une aération donnant sur l'extérieur	•	•	•	•	•	
6.2.2	• Une douche (à minima) ou baignoire avec système de douche, avec rideau ou paroi en excellent état	•	•				
6.2.3	• Protection rigide en excellent état pour les douches			•	•	•	
6.2.4	• Un lavabo	•	•				
6.2.5	• Une vasque sur plan ou meuble, ou lavabo colonne de qualité			•	•	•	
6.2.6	• Une double vasque ou double lavabo					•	Si salle de bains partagée
6.3	Equipements annexes	1	2	3	4	5	
6.3.1	• Un miroir, une tablette ou un plan et une prise de courant	•	•	•	•	•	Il y a suffisamment de tablettes ou espaces de rangement
6.3.2	• Un chauffage (au moins soufflant)	•	•	•	•	•	Chauffage obligatoire par type de radiateur soufflant en toute saison
6.3.3	• Radiateur sèche-serviettes				•	•	
6.4	Etat et appréciation	1	2	3	4	5	
6.4.1	• Les éléments et joints sont en parfait état de propreté	•	•	•	•	•	
WC							À l'intérieur du logement, indépendants ou dans la salle d'eau, et dans tous les cas équipés obligatoirement d'un système d'aération et du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir et petite poubelle fermée). Les toilettes sèches sont acceptées, cette information devra être mentionnée dans l'annonce de l'hébergement.
7.1	Agencement :						
7.1.1	• Ils existent obligatoirement (même si il y a un bloc sanitaire à proximité)	•					
7.1.2	• Ils sont privatifs et fermés par une porte et une cloison entière		•	•	•	•	
7.1.3	• Ils sont indépendants par rapport à la salle d'eau					•	
7.2	Ils sont équipés :	1	2	3	4	5	
7.2.1	• Obligatoirement une aération donnant sur l'extérieur	•	•	•	•	•	
7.2.2	• Lunette et abattant, brosse, dévidoir à papier et petite poubelle fermée	•	•	•	•	•	
7.3	Etat et appréciation	1	2	3	4	5	
7.3.1	• Les wc et les équipements sont en parfait état de propreté	•	•	•	•	•	

ACCUEIL							
8.1	Accueil et relations clientèle	1	2	3	4	5	
8.1.1	• Document d'accueil personnalisé dans l'hébergement	•	•	•	•	•	Ce document d'accueil organisé contient : certificat d'agrément Clévacances, documentation touristique, barème taxe de séjour, notices des équipements et autres, numéros d'urgences, bonnes adresses (restaurants, commerces, producteurs locaux, loisirs...), suggestions d'une recette locale, d'une ballade "coup de coeur"...
8.1.2	• Geste d'accueil à l'arrivée et/ou au départ			•	•	•	Comme par exemple produits régionaux, fleurs, apéritif, objet personnalisé...
8.2	Entretien	1	2	3	4	5	
8.2.1	• Lave-linge collectif ou privatif			•	•	•	Gratuit ou payant. Optionnel pour les HLL jusqu'à 2 personnes
8.2.2	• Sèche-linge électrique collectif ou privatif				•	•	
8.2.3	• Etendoir à linge, aspirateur, balai, seau, pelle, serpillère, fer et table à repasser	•	•	•	•	•	Etendoir à linge : Il peut s'agir d'un séchoir sur pied (tancarville), d'un étendoir à linge au-dessus de la baignoire ou dans une lingerie ou d'un dispositif extérieur. Avec présence du nécessaire utile : panier et pinces à linge, éponges neuves... Equipements pouvant être partagé jusqu'à 3 clés et privatif au-delà.
8.2.4	• Kit d'arrivée			•	•	•	Papier wc, sac poubelle, éponge neuve, essuie main ou torchon... Préconiser produits éco-labellisés.
8.2.5	• Produits de nettoyage inclus	•	•	•	•	•	Produit vaisselle, nettoyant multi-surfaces, produit lave-vaisselle, lave-linge... Préconiser produits éco-labellisés.
8.2.6	• Location de draps sur demande - Inclus en 5 clés			•	•	•	
8.2.7	• Location du linge de table sur demande - Inclus en 5 clés			•	•	•	
8.3	Confort plus :	1	2	3	4	5	
8.3.1	• Location climatisée partiellement ou système de rafraîchissement d'air			•	•		France Outre-Mer - A minima les chambres
8.3.2	• Location climatisée totalement					•	France Outre-Mer
8.4	L'ensemble de la location et la décoration sont :	1	2	3	4	5	
8.4.1	• Le mobilier est en très bon état	•	•	•	•	•	Absence de trace, d'usure... En cas de mobilier abîmé, la (re)validation de l'agrément se fera sous réserve d'engagement du propriétaire de remettre en état dans un délai à convenir avec lui le jour de la visite
8.4.2	• Le mobilier est assorti et harmonieux		•	•	•	•	
8.4.3	• L'aménagement est conçu avec goût et donne une impression de raffinement				•	•	Ensemble luxueux et de grand standing, mobilier signé...
8.4.4	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en bon état	•	•				Les peintures ne seront pas écaillées, elles seront propres. Les revêtements de sol seront de qualité, propres, sans taches, non déchirés et posés dans les règles de l'art. <i>Il s'agira d'apprécier entre les niveaux bon et parfait et de valider le critère correspondant.</i>
8.4.5	• Les revêtements des sols, murs et plafonds sont en parfait état			•	•	•	
8.4.6	• Normalement aménagés	•	•				
8.4.7	• Très bien aménagés			•			
8.4.8	• Haut de gamme				•	•	

SERVICES

9.1	Services proposés (lorsque HLL en collectif)	1	2	3	4	5	Un accueil personnalisé est assuré par le propriétaire ou son mandataire. Les modalités d'accueil seront adaptées selon le besoin. Tout sera mis en œuvre pour faciliter le séjour, les démarches et les besoins d'information touristique de la clientèle. Le propriétaire ou son madataire reste joignable pendant toute la durée du client
9.1.9	• Dépôt de presse			•	•	•	
9.1.10	• Commande, dépôt, livraison de pain / viennoiserie possible			•	•	•	
9.1.13	• Snack-bar			•	•	•	

		Cotation	cadre	Gratuité	Matériel	Note
PRESTATIONS SUR PLACE						
10.1	Il y a :					
10.1.1	• Tennis	6	+2	+1	+1	
10.1.2	• Piscine (Accès libre et gratuit)	12	+2		+1	
10.1.3	• Mini-Golf	6		+1		
10.1.4	• Remise en forme (sauna, jacuzzi, salle de sport...)	10	+2	+1		
10.1.5	• Animations enfants / adolescents	12	+2	+2		
10.1.6	• Baby sitting (prestation pouvant être payante)	10				
10.1.7	• Tir à l'arc	3	+2	+1		
10.1.8	• Location ou prêt de vélos	5	+2			
10.1.9	• Animations adultes	3	+1	+1		
10.1.10	• Salle de jeux (à minima 3 équipements, exemple baby-foot, table ping pong, soccer, jeux de fléchettes, billard...)	7		+1		
10.1.11	• Pêche privée	4	+2			
10.1.12	• Baignade aménagé (lac, rivière...)	2				
10.1.13	• Jeux pour enfants (toboggan, balançoire, trampoline...)	4				
10.1.14	• Terrain de boules / terrain de jeux	2				
10.1.15	• Table de ping-pong	1				
10.1.16	• Mur d'escalade	4	+2	+1		
10.1.17	• Randonnée		+2			
TOTAL DES SERVICES SUR PLACE						

CLASSEMENT - Total des points	
et 20 points pour les prestations	1 Clé
et 40 points pour les prestations	2 Clés & 3 Clés
et 60 points pour les prestations	4 Clés
et 80 points pour les prestations	5 Clés